

Délibération n°2015-02/26.008

OBJET

Avenant n°1 au marché n°2014-1404 « Ouvrage de franchissement pour les pitons, les PMR et les cycles au-dessus de la Rn 406 »

DATE DE CONVOCATION

26/02/2015

Nombre d'Elus pouvant siéger :	10
Présents :	4
Pouvoirs :	0
Pour :	4
Contre :	0

ADOPTÉE A

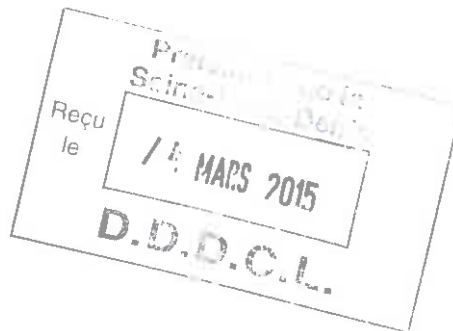
Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

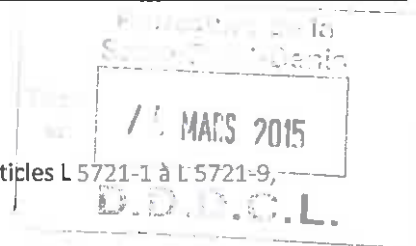
L'an deux mil quinze, le 26 février, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation de la Tégéval s'est réuni en mairie de Villeneuve-Saint-Georges, salle de réunion du 2^{ème} étage, sous la Présidence de Madame Sylvie ALTMAN.

Etaient présents, Mesdames Sylvie ALTMAN et Nathalie DINNER, Messieurs Alain BLAVAT et Pierre-Jean GRAVELLE, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Etaient absents excusés :



**DELIBERATION N° 2015-02/26.008 DU 26 FÉVRIER 2015 RELATIVE A L'AUTORISATION
DONNÉE À LA PRESIDENTE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2014-1404
« OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT POUR LES PIÉTONS, LES PMR ET LES CYCLES AU-
DESSUS DE LA RN 406 » - LOT N°1**



LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5721-1 à L 5721-9,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** le Budget général du Smer la Tégéval,
- VU** la délibération n°2013-06/19.009 du 19 juin 2014 autorisant la Présidente du Smer la Tégéval à signer le marché n°2014-1404 relatif à l'aménagement « d'un ouvrage de franchissement pour les piétons, les cycles et les PMR au-dessus de la RN406 » avec le groupement conjoint BOUYGUES TP / ZWALHEN & MAYR pour un montant total HT (tranche ferme + tranche conditionnelle) de 4 033 407,68 € soit 4 840 089,22 € TTC,
- VU** le rapport présenté par Madame Sylvie Altman, Présidente du Syndicat mixte.
- VU** la séance du 19 février 2015 lors de laquelle le quorum n'a pas été atteint.

DELIBERE

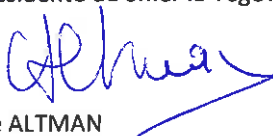
Article 1 : Approuve la conclusion de l'avenant n°1 (ci-annexé) au marché relatif à l'aménagement d'un ouvrage de franchissement pour les piétons, les PMR et les cycles et au-dessus de la RN 406 » - Lot n°1 « gros œuvre / charpente métallique » attribué au groupement d'entreprises conjoint BOUYGUES TP (mandataire) / ZWALHEN & MAYR.

Article 2 : Habilité la Présidente à signer l'avenant n°1 (ci-annexé) au marché relatif à l'aménagement d'un ouvrage de franchissement pour les piétons, les PMR et les cycles au-dessus de la RN 406 » - Lot n°1 « gros œuvre / charpente métallique » attribué au groupement d'entreprises conjoint BOUYGUES TP (mandataire) / ZWALHEN & MAYR.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont imputés sur le budget du Smer la Tégéval. Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant total du marché.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois, an susdits

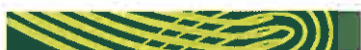
La Présidente du Smer la Tégéval


Sylvie ALTMAN

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,
Le

La Présidente du Smer La Tégéval


Sylvie ALTMAN



SMER la Tégéval
 à l'AEV Ile-de-France
 Cité régionale de l'environnement
 90-92 avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN
 Tél. : 01 83 65 38 64
 Mèl : contact@lategeval.fr - www.lategeval.fr

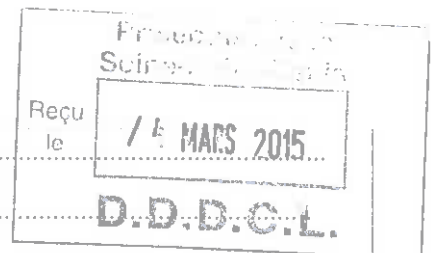
BORDEREAU DE TRANSMISSION
 à
MONSIEUR LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ACTES ADMINISTRATIFS TRANSMIS AU TITRE DU CONTRÔLE DE LEGALITE

- DOMAINE DE LA COMMANDE PUBLIQUE LOCALE -

LA COLLECTIVITE EMETTRICE (à renseigner impérativement)

Arrondissement: BOBIGNY
 Commune: PANTIN
 Service émetteur : Smer la Tégéval
 Téléphone – n° de poste(le cas échéant) : 01 83 65 38 60
 @ : smicobau@aev-iledefrance.fr



NATURE DES ACTES (à renseigner impérativement)


Domaine de la comande publique locale	Nombre d'actes
Marchés publics - <u>Avenant</u>	<u>1</u>
Délégations de service public	
Autres types de contrats	
Concessions d'aménagement	
Transactions / protocole d'accord transactionnel	
Délibérations, décisions	
Autres actes	

Nombre total d'actes transmis	<u>1</u>
--------------------------------------	----------

INTITULE (S) (à renseigner impérativement et de manière précise)*

Délibération n° 2015-02/26 OR relative à l'achat n°
de marché n° 2011-11-04 "Gérance de franchissement pour
les piétons, les PNR et les cycles au dessus de la
RN 406"

* Outre l'objet de l'objet, merci de préciser également la date et le numéro de l'acte

Date d'expédition	Signature et cachet du service émetteur
04/03/2015	 SMER la Tégéval à l'AEV Ile-de-France Cité régionale de l'environnement 90-92 avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN Tél. : 01 83 65 38 64 Mél. contact@lategeval.fr - www.lategeval.fr

ACCUSE DE RECEPTION

(cadre réservé à la préfecture)

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il est certifié la réception en préfecture, au titre du contrôle de légalité qui incombe au représentant de l'Etat dans le département, les actes administratifs pris dans le domaine de la commande publique locale énumérés ci-dessus*.

*La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau soit par un cachet portant le timbre de la direction des relations avec les collectivités territoriales (DRCL) et la date de la réception, soit par un compostage perforé portant le timbre de la préfecture (PREF) et la date de la réception.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

SMER LA TÉGÉVAL

Agence des espaces verts de la Région Ile de France
Cité régionale de l'environnement
90 – 92 Avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

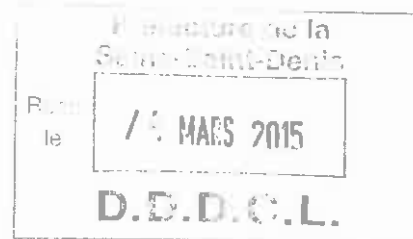
SIRET : 200 017 010 00022

Tel : 01 83 65 38 64

Fax : 01 82 82 83 85

Email : lategeval@aev-iledefrance.fr

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-idf-centre.fr>.



B - Identification du titulaire du marché public

Groupement d'entreprises conjoint :

BOUYGUES TP (Mandataire)

1 avenue Eugène Freyssinet

78 280 GUYANCOURT

SIRET : 407 985 308 00011

Tel : 01 30 60 41 16

Fax : 01 73 01 71 16

Mèl : x.verdier@bouygues-construction.com

ZWAHLEN & MAYR SA (Co-traitant)

1 rue de la Biscuiterie

44000 NANTES

SIRET : 491 087 334 000 34

Tel : 09 52 18 49 52

Fax : 02 51 82 40 47

Mèl : philippe.moreau@zwahlen.ch

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Construction d'une passerelle piétons, cycles et PMR situé entre Créteil et Valenton franchissant la Rn406, la Rd102 et le Tcsp. Il s'agit d'un ouvrage métallique, d'une longueur de 221 mètres, fonctionnant comme une poutre continue sur six appuis.

Lot n°1 « Gros œuvre / Charpente / Equipements »

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- Date de la notification du marché public : 25/07/2014
- Durée initiale d'exécution du marché public : 14 mois (y compris la période préparation des travaux 2 mois)
- Montant initial du marché public :
 Montant total de l'offre de base retenue :
 - Taux de la TVA : 20,00 %
 - Montant hors taxes : 4 033 407,68 .
 - Montant TTC : 4 840 089,22

Réparti de la manière suivante :

Tranche ferme

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant hors taxes : 3 995 807,68 .
- Montant TTC : 4 794 969,22

Tranche conditionnelle n°1

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant hors taxes : 37 600,00 .
- Montant TTC : 45 120,00

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

1 - MODIFICATION DU CONTRAT INITIAL :

Le présent avenant N°1 a pour objet de préciser le délai d'exécution du marché
 Il annule et remplace l'article E de l'acte d'engagement.

2 - DURÉE DU MARCHÉ :

La durée globale du marché est estimée à **16,5 mois**.

Le délai d'exécution du lot n°1 est fixé à 16.5 mois y compris les deux mois de préparation du chantier, à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation de chantier.

Le marché se décompose de la façon suivante :

Tranche	Délai
Tanche ferme - Gros œuvre / Charpente métallique / Équipements	15 Mois
Tranche conditionnelle n°1 – Amortisseurs (afferme le 1/12/14)	1.5 Mois

Le terme du marché est donc fixé au 15 décembre 2015
 La durée totale du marché est ainsi portée à 16,5 mois.

Toutes les clauses du marché N° 2014-1404 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

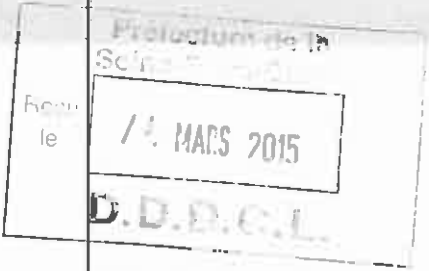
Le groupement Bouygues TP/ZM renonce à toutes les réclamations antérieures concernant les éléments objets de cet avenant. Par ailleurs le groupement Bouygues TP/ZM ne pourra pas utiliser ni les circonstances, ni les fondements de cet avenant pour étayer des réclamations ultérieures.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:

NON OUI

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BOUYGUES TP (Mandataire)		
ZWALHEN & MAR SA (cotraitant)		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

La Présidente

Sylvie ALTMAN

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)